



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

Foire aux questions (FAQ)

Décembre 2010

1. Un site web unique qui n'est pas lié à une émission de télévision est-il admissible au Fonds?

Non. Le mandat spécifique du Fonds Bell est d'encourager la convergence entre le secteur traditionnel de la radiodiffusion et la production de nouveaux médias. Tous les projets DOIVENT donc comprendre deux volets : une émission de télévision qui a obtenu une licence d'un diffuseur ainsi qu'un projet affilié de développement de nouveaux médias.

2. Est-ce que les deux volets du projet (télévision et nouveaux médias) doivent être produits par deux compagnies différentes?

Non. Les deux volets peuvent être produits par la même maison de production ou par deux maisons différentes.

3. Mon projet est-il admissible si le tournage de l'émission télévisée est déjà commencé?

Comme le Fonds Bell ne finance par le volet radiodiffusion au stade du développement, le volet nouveaux médias seulement sera admissible au financement

4. Est-ce que je peux déposer une demande pour les volets développement et production en même temps ?

Non. Le but du Programme de développement est de développer un projet en prévision d'une demande en production. Les demandes doivent donc être séparées et déposées à des dates de dépôt différentes.

5. Quelle est la moyenne d'un budget de développement?

Le Fonds peut accorder jusqu'à 75 % de la structure financière de développement, jusqu'à un maximum de 50 000 \$. Les projets récemment approuvés par le Fonds Bell en développement avaient des budgets se situant entre 30 000 \$ et 100 000 \$. Pour plus d'informations, veuillez consulter la FAQ sur le budget de développement.

6. Comment puis-je financer le 25 % manquant?

Un scénario de financement typique inclut le Fonds Bell, Téléfilm Canada, des organismes provinciaux, les diffuseurs, des différés de l'équipe et un investissement du producteur.

7. Comment les projets sont-ils évalués ?

Le Fonds Bell fait appel à des contractuels qualifiés de l'industrie des nouveaux médias qui évaluent chacune des demandes selon une liste de critères. Les analystes se rencontrent par la suite pour discuter des projets; ils les classent par ordre de priorité et font leurs recommandations au Conseil d'administration. Les décisions finales relèvent du Conseil. Vous pouvez télécharger le Programme de développement, la grille d'évaluation et le formulaire de demande à partir de notre site.

8. À quel moment est-ce que je saurai si je recevrai du financement?

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu entre six et huit semaines après chaque date de dépôt. Tous les requérants sont informés des décisions le jour suivant la réunion du Conseil.

9. Si mon projet n'est pas sélectionné pour recevoir du financement du Fonds Bell, est-ce que je peux récupérer mes documents?

Oui. Veuillez nous indiquer dans votre lettre d'accompagnement que vous aimeriez récupérer vos documents si votre projet n'est pas choisi. Après l'annonce des décisions, nous pourrions convenir ensemble de la façon de vous les retourner (soit par messenger aux frais du producteur, par la poste ou que vous les envoyez chercher).

10. Si mon projet est refusé, est-ce que je peux le présenter de nouveau?

Oui, mais à certaines conditions. Vous devez apporter des modifications importantes à votre projet et vous devez les identifier clairement dans votre demande.

11. J'ai reçu des sommes du Fonds Bell pour le développement de mon projet et j'aimerais le développer davantage. Puis-je demander des sommes supplémentaires pour le développement ?

Non. Le Fonds Bell ne participe qu'une seule fois à l'étape de développement.

12. Pouvez-vous nous recommander une bonne compagnie de nouveaux médias?

Consultez les sites que nous avons financés (Projets financés) ainsi que nos rapports annuels pour connaître les compagnies qui ont reçu du financement. Faites votre choix parmi ces sites.

13. Où puis-je me procurer un exemplaire du Guide « Nouveaux Médias, nouveaux horizons » et/ou du Guide « Proposition gagnante » ?

Chaque candidat qui souhaite demander une subvention devrait posséder ces livres et les étudier. Vous pouvez les télécharger gratuitement du site, en version PDF, sous la rubrique « Publications » ou acheter un exemplaire relié en faisant parvenir votre chèque au montant de 22,00 \$ fait à l'ordre du Fonds indépendant de production, au 4200 boulevard St-Laurent, bureau 503, Montréal (Québec) H2W 2R2. Vous pouvez aussi vous le procurer à nos bureaux au coût de 19,95 \$.